Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-30

AVENANT N° 1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

## **ABSENTS REPRESENTÉS:**

Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE
Philippe GUY représenté par Luisa PAPE
Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

#### **ABSENT EXCUSE:**

### **MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Marthe JEREZ

Publié le

# Délibération du Conseil Municipal du 25 septembr | DE 1034-213400575-20230925-DEL2023\_09\_30-DE

# N° 2023/09-30

# AVENANT N° 1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS **ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Le 28 octobre 2019, la Métropole a, par convention (Délibération Municipale n° 2019/09-13 du 26 septembre 2019), mis à disposition de la commune de Castelnau le Lez des infrastructures de communications électroniques.

Le 6 décembre 2022, la Métropole a approuvé l'évolution des services et la tarification d'accès à ses infrastructures. Les nouveaux tarifs étant applicables au 1er janvier 2023.

Dans ce contexte, vu la nécessité d'actualiser le linéaire réellement utilisé et les infrastructures nouvelles qui s'y rapportent, les parties se sont rapprochées afin de signer un avenant n°1 à la convention de base afin d'appliquer l'évolution tarifaire et de modifier la durée initiale de la convention.

Le présent avenant donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle, fixée selon les tarifs délibérés le 06 décembre 2022 par le Conseil de Métropole (Délibération n° M2022-523).

Le Coût annuel de la location est fixé à 0,32 € HT / mètre linéaire pour les collectivités.

Le linéaire pour les liaisons mentionnées à l'annexe 1 est de 31 862 ml.

Soit une redevance annuelle de 10 195,84 € HT.

La convention, conclue le 28 octobre 2019 pour une durée initiale de 5 ans, est prolongée pour une durée de 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent avenant n°1.

Cette convention pourra être renouvelée, par tacite reconduction par période successive de 5 ans si l'une des parties n'a pas fait connaitre son intention d'y mettre fin 3 mois avant l'expiration du terme par lettre recommandée avec avis de réception.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider cet Avenant 1 à la convention de mise à disposition de l'infrastructure de communications électroniques très haut débit,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

## La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour: 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY représenté par Luisa PAPE, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention: 0

Contre:

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMB

LE MAIRE

Frédéric LAFFORG